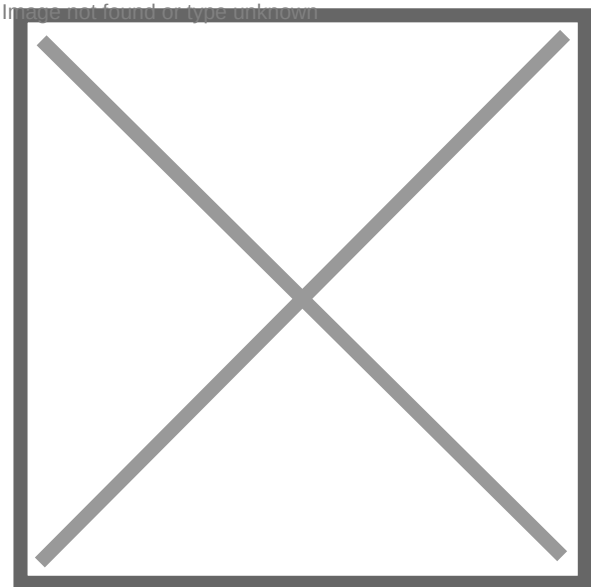




Suspension de permis et accident non responsable

Par **poperson**, le **31/08/2014** à **14:07**

bonjour a tous,rnrnAPPEL A TOUS LES SPECIALISTES DU SUJET
!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!rnrnJ'espère vivement en venant à votre rencontre que vous allez pouvoir m'aider car je vis actuellement une situation complexe et très difficile à solutionner concernant une suspension de permis.rnrnPour tout vous expliquer, il y a deux mois j'ai eu une suspension de permis de conduire pour alcoolémie et pour une période de 4 mois.Par conséquent il me reste 2 mois à tirer.rnrnLE GROS PROBLEME !!!!rnje n'ai pas voulu prévenir mon assurance de cette suspension afin de ne pas engendrer de malus et laisser passer les 4 mois comme une lettre a la poste et récupérer mon permis comme si de rien.rnle gros soucis, c'est que j'ai eu cette mauvaise intention de conduire une seule fois ma voiture pendant cette suspension,,,,,,,,,et CRAC..... la fois de trop !!!!!!!!!!!rnrnje pulvérise ma voiture sur une route de campagne sans degats corporels ni a un tiers,voiture épave, mais pas d'intervention des flics donc j'ai eu le temps de rentrer la voiture dans un garage perso bien abrité et bien caché.rnJe suis biensur assuré tous risques mais je ne sais pas contourner mon assureur afin de pouvoir etre dédommagé de ma voiture au prix de l'argus.quelques milliers d'euros en jeu!!!rnrnénorméments de questions me trottent!rnrnpar exemple, arriveraient ils a se rendre compte de la supercherie si je declare le sinistre en disant que c'était un ami qui conduisait.rnVont ils absolument faire une vérification de mon permis sachant que c'est mon ami qui serait en jeu et avoir tous les regards dirigés seulement vers lui,sachant aussi que lui ne risque rien car c'est un accident non responsable et ce serait moi qui recoterait le malus (et encore si malus il y a comme c'est un accident non responsable)rnrnautre solution: je laisse le temps passer en attendant que je recupere mon permis et c'est a ce moment la que je declare le sinistre avec,mopi au volant.ma voiture est tres bien abritée afin que l'expert ne se rendrait compte de rien par rapport a la date de l'accident. mais l'assureur encore une fois verifera t il les infos sur mon permis ou juste l'expert passera et basta.rnrnnormalement il est obligatoire

de prévenir l'assurance dans les 15 jours qui suivent la suspension. rnsi aujourd'hui je joue la carte du bon samaritain apres 2 mois de suspension et prouvant ma bonne foi et qu'ils acceptent de prendre en compte ma suspension sans résiliation de contrat, je pourrais peut etre declarer le sinistre apres la recupération du permis plus facilement. Néanmoins, si je declare ma suspension ils vont peut etre plus vouloir m'assurer en tous risques ce qui aurait pour conséquence le non dédommagement de ma voiture qui serait assuré au tiers apres coup. rnrnil y a aussi ce problème, je suis convoqué pour un entretien au préalable par la justice dans une semaine avant mon vrai passage au tribunal. rncela sert a réunir des documents administratifs comme (revenus, analyse gamma gt, échéanciers d'assurance, etc) afin que le juge soit notifié de ma situation de vie. rnlà ça peut se corser car ils demandent justement un échéancier d'assurance+ un relevé d'information. mais mon relevé d'information ne révèle pas ma suspension pr alcoolémie, normal! de plus mon echeancier relate d'un prix non malussé mais ca je ne sais pas si le tribunal peu faire le rapprochement. rnrnEnfin voila, j'espere que j'ai bien développé ma situation bien colmpliquée. rnexiste t il des solutions pour contourner tt cela et me faire rembourser de mon véhiucule en aveuglant l'assurance? rnEst ce que mes solutions apportées peuvent etre plausibles? rnest ce que quelqu'un a quelque chose de plus intelligent, malin, en béton a m'apporter? rnOu la situation est trop critique et que je suis finalement cerné dans tous les coins et je peux faire une croix sur mon argent et sur ma future galère pour m'assurer. rnrnJe souhaite vraiment que vous m'aidiez et je vous en remercie amplement d'avance.

Par **Lag0**, le **31/08/2014 à 16:23**

Bonjour, rnVous dites : rn[citation]je pulvérise ma voiture sur une route de campagne sans degats corporels ni a un tiers, [/citation] rnPuis : rn[citation] car c'est un accident non responsable [/citation] rnJe ne comprends pas ! rnSi vous avez vous-même pulvérisé votre voiture sans qu'il n'y est de tiers, vous êtes 100% responsable ! Pourquoi dites-vous ensuite que c'est un accident non responsable ?

Par **poperson**, le **31/08/2014 à 17:26**

je pensais que si l'on avait un accident sans incluer de tiers personne, c'était considéré comme un accident non responsable. rnenfin c'est ce que l'assurance a stipulé pour quelqu'un qui conduirait mon véhicule et se plafonnerait avec. rnmais sinon le grand soucis n'est pas trop là meme si c'est un point qu'il ne faut pas lésigner.

Par **moisse**, le **31/08/2014 à 17:44**

Bonjour, rnCe n'est pas un conseil juridique qui est demandé, mais des astuces pour contourner justement une situation juridique bien établie. rnVous avez exposé les diverse solutions, à vous d'évaluer les risques liés à une tentative d'escroquerie à l'assurance.

Par **Lag0**, le **01/09/2014** à **06:56**

[citation]Je pensais que si l'on avait un accident sans incluer de tiers personne, c'était considéré comme un accident non responsable.rnenfin c'est ce que l'assurance a stipulé pour quelqu'un qui conduirait mon véhicule et se plafonnerait avec. [/citation]rnSoit vous n'avez pas compris ce qu'à dit l'assureur, soit c'était un cas très particulier.rnLorsque vous avez un accident seul, par perte de contrôle du véhicule par exemple, vous êtes 100% responsable, c'est vous seul qui provoquez l'accident et pas quelqu'un d'autre !